

La République française est devenue laïque grâce aux lois de la fin du XIX^{ème} siècle et du début du XX^{ème}. C'est donc dans un cadre laïque, rappelé dans la Constitution de notre République, que s'organisent en France les rapports entre la religion, la société civile et l'État.

L'école a toujours tenu une place particulière dans ces rapports. Au début du XXI^{ème} siècle, la France est de plus en plus multiculturelle et pluri-religieuse, ce qui conduit à une évolution de la définition de la laïcité.

Problématique générale :

- Comment ont évolué les rapports entre la République et les religions en France ?
- Pourquoi la laïcité est-elle un principe essentiel à notre démocratie ?

Accroche : Vidéo Ina. PRINCIPE DE LAÏCITÉ JA2 20H (voir blog)

- 23/10/1989 - 02min25s

A propos de l'affaire de Creil où des fillettes de religion islamique réclament le droit de porter le foulard dans les enceintes de l'école, rétrospective sur les principes de la cité de la loi Jules Ferry du 28 mars 1882.

Séance 1 : La mise en place de la laïcité dans la République.

Document 1 : La hache du « petit père » Combes
(voir blog)

Document 2 : Les risques de l'enseignement
religieux selon les républicains



Caricature du début du XX^{ème} siècle représentant la séparation des Églises et de l'État

1. Émile Combes, président du Conseil de 1902 à 1905.
2. Marianne incarnant la République.
3. Le pape aveuglé (par son ignorance...).
4. Un curé saoul.
5. Voltaire, le philosophe des Lumières, apparaît dans un triangle maçonnique, symbole d'égalité.

Mais, nous dit-on, de quoi vous préoccupez-vous ? Ils [les Jésuites!] élèvent à merveille ces cent mille jeunes gens qui leur sont confiés ; ils en font de bons chrétiens, soumis aux lois de leur pays. Pour croire cela, il ne faut avoir ni yeux, ni oreilles. Nous pouvons ici juger l'arbre à ses fruits. Oui, Messieurs, il y a des établissements où l'on tient école de la contre-révolution, où l'on apprend à détester et à maudire toutes les idées qui sont l'honneur et la raison d'être de la France moderne.

Et la jeunesse qui sort de là, élevée dans l'ignorance et dans la haine des idées qui nous sont chères, songez qu'elle va se heurter, dès les premiers pas dans sa vie, contre une autre partie de la jeunesse française, élevée à une autre école. Non ! Messieurs, d'une France ainsi faite, ainsi défaite, pour mieux dire, nous n'en voulons pas.

Discours de Jules Ferry devant le conseil général des Vosges, Épinal, 23 avril 1879.

1. Jésuite : ordre religieux créé au XVI^e siècle et spécialisé notamment dans l'enseignement avec ses collèges.

- 1) Décrivez et expliquez la scène représentée ici. L'idée de séparation est-elle nouvelle ? Songez à la référence à Voltaire.
- Les débats animés autour de la question de la laïcité et plus précisément de la séparation de l'Église et de l'État, au début du XX^{ème} siècle, ont trouvé un terrain d'expression très riche dans la caricature. En effet, cette période des débuts de la III^e République apparaît comme une sorte d'âge d'or de la caricature – et l'on en retrouvera plusieurs au cours du chapitre (voir par exemple document 2 p. 58 ; document 2 p. 60...) – avec ses artistes comme **Daumier** et ses organes de diffusion nombreux comme *L'Assiette au beurre*, le *Don Quichotte* ou *Le Rire*...
 - Cette caricature-ci figure la séparation de l'Église et de l'État.
 - La première est représentée par l'intermédiaire de son chef spirituel, **le Pape**, aveuglé par sa tiare (coiffure circulaire entourée de trois couronnes), pour marquer son ignorance du monde contemporain, ainsi que par un **curé** saoul, dénonciation des vices du monde ecclésiastique.
 - C'est la **Marianne** qui incarne la République.
 - Ils sont reliés par une corde avec un nœud grossier en son centre, signe à la fois de ce lien considéré par les républicains comme artificiel, et symbolisant aussi le nœud de la discorde, soulignée aussi par le geste « obscène » de Marianne qui montre son postérieur au Pape.
 - **Émile Combes**, président du Conseil de 1902 à 1905, « laïcard » intransigeant et artisan de la Séparation, s'apprête à trancher la corde avec sa hache. Son bras est guidé par un rayon céleste émanant de **Voltaire**, inscrit dans un triangle maçonnique, symbole d'égalité, qui renvoie aux Lumières, sources d'inspiration de la loi.
 - Non. Certains font remonter au philosophe grec Protagoras (V^{ème} siècle av. J.-C.) le concept de laïcité.
 - Mais ce sont surtout les **philosophes des Lumières** qui ont contribué à la définir : Voltaire (voir document), Rousseau, Diderot... Les deux Déclarations solennelles des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et 1793 défendaient, entre autres, la liberté de conscience comme un droit inaliénable des hommes : nul ne pouvait être inquiété pour ses opinions, mêmes religieuses.
- 2) Pourquoi Jules Ferry pense-t-il que l'enseignement des Jésuites peut être dangereux ? Quelles sont les « deux France » qui s'opposent selon lui ?
- Selon Jules Ferry, l'enseignement des Jésuites est dangereux car il est un enseignement religieux et « prosélyte ». Cet ordre est associé après sa création au milieu du XVI^{ème} siècle, à sa vocation enseignante. Il est à la fois à l'origine de la diffusion de méthodes d'enseignement « modernes », à travers l'introduction de l'influence de l'humanisme dans l'éducation notamment et est, par ailleurs, considéré comme l'ordre par excellence de la Contre-Réforme catholique.
 - Dans le contexte de la proclamation des lois scolaires républicaines, Ferry passe sous silence cet aspect de l'enseignement des Jésuites. Pour lui, les jésuites sont des ennemis de l'intérieur, des traîtres du fait de leurs liens privilégiés avec le Pape (ultramontanisme), qui prônent la « contre-révolution » ; or pour les républicains, la Révolution de 1789 est considérée comme la matrice de leurs idéaux : « toutes les idées qui sont l'honneur et la raison d'être de la France moderne » (l. 8-10).
 - Les « deux France » qui s'opposent sont : celles formées par les jésuites et les religieux plus généralement, et celle formée dans les écoles républicaines qui se mettent en place par les « hussards noirs ». L'opposition dans les méthodes et les contenus de l'enseignement en vient donc à scinder la France, à la « défaire », selon Ferry.



16 juin 1881 : gratuité de l'enseignement primaire, les dépenses des écoles étant à la charge des communes et de l'État.

28 mars 1882 : loi relative à l'obligation scolaire (6-13 ans) et à la laïcité. L'enseignement religieux ne fait plus partie des matières obligatoires et un jour congé dans la semaine est prévu pour le catéchisme.

30 octobre 1886 : loi Goblet de laïcisation du personnel enseignant; les religieux doivent laisser la place à des instituteurs laïques.

Document 5 : La Constitution de la V^e République

Article 1 : La France est une république indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances...

- 3) Décrivez cette allégorie ? Qu'enseigne-t-elle aux enfants ? Quelles sont les grandes valeurs républicaines réaffirmées par ces lois ?
- La Marianne (portant un bonnet phrygien, avec un drapeau à la main...) est chargée ici de figurer l'école républicaine. Elle enseigne aux enfants (la règle dans sa main pour montrer le tableau) et ses lumières/Lumières éclairent l'obscurité.
 - Ce qu'elle inculque aux enfants est le credo républicain, chargé de remplacer celui de l'Église. L'abécédaire de l'école républicaine est la devise « Liberté, Égalité, Fraternité », évocatrice évidemment de la Révolution française.
 - Les lois scolaires des années 1880 affirment notamment la laïcité de l'école. La religion ne doit plus en faire partie, elle en est « mise à la porte », tant en ce qui concerne les matières enseignées, qu'en ce qui concerne le personnel qui les enseigne. L'enseignement religieux n'est pas interdit, mais il doit s'inscrire dans des créneaux prévus à cet effet, hors du temps scolaire à proprement parler. En rendant l'école obligatoire, les lois des années 1880 mettent aussi en place sa gratuité, afin de rendre effectif le principe de l'égalité républicaine. Tous les futurs citoyens doivent être formés dans l'école républicaine, qui devient un service public.
- 4) Quelles grandes valeurs républicaines sont réaffirmées par cet article ?
- L'article 1 de la Constitution de la V^{ème} République réaffirme avec force la laïcité de la République.
 - À l'intérieur de celle-ci, « une et indivisible », tous les citoyens sont censés être égaux devant la loi, sans discrimination aucune, y compris religieuse.

Synthèse :

La laïcité, grand principe de la République

La laïcité est un principe fondamental pour les républicains qui contribuent à la mise en place de la III^e République dans les années 1870. Prenant acte de la moindre influence de l'Église dans la société, désireux aussi de faire reculer l'influence politique des monarchistes fortement attachés au catholicisme, les républicains entendent séparer sociétés civile et religieuse. L'aboutissement de cette politique est la loi du 9 décembre 1905 qui promulgue la séparation des Églises et de l'État. Il n'y a plus, depuis cette date, de religion officielle en France. La laïcité est l'un des grands principes réaffirmés par la Constitution de la V^e République en vigueur actuellement.

L'école, bastion républicain.

Dans les années 1880, les républicains, au premier rang desquels figure Jules Ferry, ministre de l'Instruction publique à diverses reprises (l'ancien nom de l'Éducation nationale), accordent une grande importance à l'enseignement. Et c'est sur lui que se concentrent notamment les lois laïques mises en place à ce moment-là. En effet, l'instruction publique permet de donner à chacun la même éducation pour permettre l'ascension sociale ; elle assure la formation du citoyen qui vote ; elle permet de croire aux vertus de la science émancipatrice... Il s'agit donc de ne pas en laisser la charge aux seuls religieux, dont les institutions, jésuites notamment, étaient très majoritaires jusque-là dans l'éducation.

La « question scolaire » : un débat toujours d'actualité ?

La « question scolaire » demeure, depuis, un sujet de discussions et de tensions. Régulièrement, les partisans de l'école laïque et ceux de l'école privée « s'affrontent ». En 1984, plus de 500 000 personnes manifestent à Versailles pour défendre l'enseignement privé catholique mis en cause dans un projet de loi (Savary) (Voir blog). Dix ans plus tard, en 1994, les défenseurs de l'école publique laïque se mobilisent en masse, eux, contre un projet de loi Bayrou visant à augmenter les crédits de l'État pour l'enseignement privé. (voir blog)

Laïcité : principe qui consiste à séparer société civile et religions. Les Églises n'ont pas de pouvoir politique, l'État pas de pouvoir religieux.

- ❖ Vidéo Ina : *Construction de la laïcité au XIX^e siècle*. Durée : 4 min
- ❖ Vidéo Ina : Manifestation Versailles SOIR 3 - 04/03/1984 - 03min24s
Les défenseurs de l'école privée manifestent à Versailles contre le projet de loi d'A. Savary sur l'enseignement.
- ❖ Les défenseurs de l'École laïque contre la loi Bayrou.